

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 14 NOVEMBRE 2023 À 20h15**

**PROCES-VERBAL No 400**

<b>Présents</b>	Mmes Caroline ABBET, Christine HUTIN, Tracy MONNEY, Gabriella ROBERT, Gaëlle RÖTHLISBERGER COUILLAUD et Laure VANONCINI, MM. Jean-Jacques BODENMANN, Julien GUYOT, Kevin POLTE (président), Mathurin RAMU, Gautier RAUSIS, Stéphane TODESCO et Pierre VUISSOZ
<b>Excusées</b>	Mmes Sahar NSEIR, Emilia SCHLIPF et Sara GIL DA ROSA, procès-verbaliste
<b>Assistent à la séance</b>	Mmes Anne ZOLLER, Maire, Laure BOVY, adjointe, Émilienne HUTIN ZUMBACH, adjointe et MM. Roger WYSS, secrétaire et Joël PALFI, comptable

**Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal du 12 octobre 2023
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications et propositions de la Mairie
4. Question sur les procès-verbaux des commissions
5. Rapports de conclusion des commissions
  - a) Finances : préavis relatif au budget et aux investissements 2024
6. Proposition de l'Exécutif
  - a) Résolution R2023-04 : Nomination du commandant de la compagnie n° 101 des sapeurs-pompiers volontaires de Dardagny-Russin
7. Proposition des Conseillers municipaux
  - a) Motion M2023-05 : Repenser le 1<sup>er</sup> août et son feu d'artifice
  - b) Questions écrites : N/A
8. Dossiers en cours – questions et remarques
9. Divers
  - **Le président** ouvre le Conseil municipal de ce jour à 20h15 en souhaitant la bienvenue à toutes et à tous et annonce les absents.

**1. Approbation du procès-verbal du 12 octobre 2023**

- **M. Bodenmann** corrige son intervention en page 2832 en rajoutant la phrase suivante : « il précise qu'au début de législature, la commission Sécurité avait déjà soulevé le besoin de sécuriser le passage des piétons pour traverser l'Allondon en ce lieu ».
- **M. Guyot** corrige l'intervention en page 2833, 2<sup>e</sup> paragraphe : il faut remplacer « L'entrée en matière de la motion » par « La motion a été acceptée ». Également, à la même page, 9<sup>e</sup> paragraphe, 2<sup>e</sup> ligne : il faut remplacer « ses compères » par « les participants et participantes ».

**Le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2023 est approuvé par 9 voix pour, 3 abstentions et 0 refus.**

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal

- **Le président** communique les trois informations suivantes :
- Le repas de fin d'année des conseillers aura lieu après le traditionnel Conseil municipal du 11 décembre qui débutera à 18h30. Celui-ci aura lieu au Carnotzet, avec une fondue au menu. Il demande, pour celles et ceux qui n'ont pas encore la réponse aujourd'hui, de lui communiquer avant le 1<sup>er</sup> décembre qui sera présent ou non et suggère d'ores et déjà d'effectuer un tour de table :
  - Mme Robert (présente)
  - M. Guyot (présent)
  - M. Rausis (présent)
  - M. Polte (présent)
  - Mme Hutin (présent)
  - M. Todesco (présent)
  - M. Bodenmann (présent)
  - M. Vuissoz (présent)
  - Mme Abbet (présente)
  - M. Ramu (présent)
  - Mme Monney (absente)
- **M. Polte** rappelle aux présidents des commissions de bien vouloir communiquer à M. Wyss le tableau des présences de leur commission, ainsi que la prise des procès-verbaux afin de comptabiliser les jetons de présence avant la fin du mois de novembre.
- Samedi 25 novembre prochain, aura lieu le dernier atelier avec l'AETC relatif à la parcelle 1379 (rendez-vous à 9h00 à Bois-Gentil). **Mme le Maire** a envoyé une invitation par Outlook à ce propos et remercie tout le monde de bien vouloir y répondre.
- **Mme Zoller** informe que l'installation des traditionnelles décorations de Noël aura lieu le samedi 2 décembre prochain, suivi d'un apéritif à ViaDarda (rendez-vous à 11h00 à l'école de La Plaine). Une invitation sera envoyée prochainement afin de savoir qui pourra y participer ou non.

## 3. Communications et propositions de la Mairie

- **Mme Zoller** informe que l'acte d'achat relatif à l'immeuble de La Plaine a été signé et que l'Etat nous a informé qu'il n'y aura pas de droit de préemption de sa part. Au 15 décembre, cet immeuble de la route de Challex 31 sera officiellement la propriété de notre commune.
- Nous sommes toujours dans l'attente de l'autorisation de l'OCEN concernant l'Auberge de Dardagny. Ce dernier a demandé d'effectuer une étude pour la pose de panneaux solaires sur le pan nord du bâtiment, ce à quoi les architectes ont répondu que nous étions dans le plan de site, ainsi que dans la vue protégée du Château, et que tous les renseignements à ce propos figurent sur les documents transmis. Depuis, nous sommes toujours dans l'attente de la réponse de l'OCEN.
- **Mme Bovy** informe que la RTS propose une visite de ses locaux à Genève. La visite dure environ 1h30 et coûte environ CHF 100.- par guide présent (montant pris en charge par la Mairie). Elle demande qui serait d'ores et déjà intéressé par cet évènement (11 personnes sont intéressées).

- Comme indiqué il y a quelques temps, la distribution des cadeaux de fin d'année aux octogénaires et plus se fera par l'ensemble des membres du Conseil municipal et non plus uniquement par les membres de la commission Manifestation-Accueil-Culture-Sociale. Une liste de 63 aînés est en circulation afin que les conseillers puissent choisir leurs aînés. **Mme Bovy** demande que chaque conseiller en choisisse au moins quatre.
- **Mme Hutin Zumbach** informe qu'il y a eu un changement d'animatrice au Lok'al des jeunes début septembre dernier avec l'arrivée de Mme Léna Greco, et de son aide M. Alexandre Philippe. Les horaires d'ouverture ont également été légèrement modifiés de la façon suivante : les mercredis et vendredis de 19h00 à 22h00, la nouvelle animatrice ne pouvant pas ouvrir actuellement les samedis du fait qu'elle travaille déjà dans d'autres structures. Un nouveau point sera fait d'ici deux semaines.
- Notre compagnie des sapeurs-pompiers a passé brillamment son contrôle d'inspection qui a eu lieu au mois de septembre dernier.
- Petit rappel concernant la Fête de l'Escalade qui aura lieu le 12 décembre prochain à Dardagny. Le cortège partira vers 18h45 de la salle polyvalente et sera suivi par un petit encas dans la cour du Château (soupe aux légumes et marmite en chocolat).

#### 4. Question sur les procès-verbaux de commission

- N/A

#### 5. Rapports de conclusion des commissions

a) Finances : préavis relatif au budget et aux investissements 2024

- **M. le président** donne la parole au comptable, M. Joël Palfi, afin qu'il puisse présenter les comptes du budget 2024.

**M. Palfi** indique les informations suivantes :

##### Administration générale

0220.0.31710.0 – dédommagement divers : Le montant du loyer annuel du local de Bois-Gentil à La Plaine a été déplacé de la fonction 5451.0 « Petite enfance » à la fonction 0220.0 « Administration », d'où cette dépense de CHF 13'500,- qui n'existait pas au budget 2023.

0220.1.36120.0 – cotisations SIACG : La cotisation du SIACG (Service informatique des communes genevoises) a passé de CHF 25'000,- en 2023 à CHF 34'000,- en 2024, dont une participation de CHF 3'000,- a été refacturée au groupement intercommunal en faveur de la Jeunesse.

##### Bâtiments publics

0290.1.31440.0 - Château Dardagny : Ce montant de CHF 105'000,- correspond notamment à des travaux de réfection de la salle des Chevaliers (montant estimé CHF 50'000,-) et aux fenêtres de la Mairie (montant estimé CHF 50'000,-).

0291.1.31440.0 - Salle polyvalente : Les coûts d'entretien pour la salle polyvalente sont estimés à CHF 105'000,- pour 2024, soit une légère baisse de CHF 5'000,- par rapport au budget de l'année passée.

**Etat-Civil**

1406.0.36120.0 - Arrondissement Etat-Civil : La participation aux frais de l'Etat-civil refacturée par la commune de Meyrin a été budgétisée pour un montant de CHF 35'000,- contre CHF 28'000,- en 2023. Ce chiffre est avancé par la commune de Meyrin.

**Service du feu**

1500.0.31110.1 - Acquisition bouches incendies : Ce poste a été mis à zéro car inutilisé ces dernières années.

1500.0.36120.1 - Groupement sapeurs-pompiers : Le budget de la compagnie n° 101 des sapeurs-pompiers passe de CHF 144'000,- en 2023 à CHF 83'000,- en 2024, les nouveaux équipements et vêtements prévus l'année passée ayant été achetés.

**Accueil de jour – GIAP**

2180.0.36120.2 – cotisations GIAP : Cette cotisation du GIAP (groupement intercommunal des activités du parascolaire) est toujours en constante augmentation. Elle passe de CHF 293'700,- en 2023 à CHF 313'500,- pour cette année pour notre commune.

**Ecole obligatoire**

2192.0.31710.3 – courses scolaires : Le DIP ne demande plus de participation aux parents pour les courses scolaires de leurs enfants. Une partie de cette participation est refacturée aux communes semestriellement, si des camps ont bien lieu. Pour Dardagny, cela représente une augmentation de CHF 15'000,- par rapport à 2023.

**Encouragement à la culture**

3290.0.31380.0 – participation au cours de l'EPI (Espace de pratique instrumentale) : Ce poste a été augmenté de CHF 1'000,- à CHF 5'000,- afin de pouvoir subventionner d'autres cours de musique pour les jeunes de notre commune.

**Sport - Stade de La Plaine**

3410.1.31110.0 – acquisition de machines et matériel : La tondeuse automatique du stade arrive gentiment au terme de son cycle de vie. Coût estimé pour l'acquisition d'une nouvelle tondeuse automatique : CHF 30'000,-.

**Sport – Local de Judo**

3412.0.31440.0 – travaux et entretien : Ce poste passe de CHF 50'000,- à CHF 8'000,- car l'installation de nouvelles douches pour le dojo est prévue cette année.

**Parcs et promenades**

3420.0.31100.0 – achat mobiliers parcs : Un montant de CHF 17'000,- a été mis au budget 2024 pour l'acquisition de nouveaux bancs dans la commune, notamment vers l'emplacement du cimetière de Dardagny.

3420.0.31110.0 – acquisition machine, appareil : Ce montant de CHF 40'000,- est proposé par la commission Entretien-Sport pour diverses acquisitions concernant les emplacements, le sport et pour l'organisation d'évènements sportifs.

3420.0.31440.0 – travaux entretien : Ce poste de CHF 60'000.- concerne l'entretien de nos arbres sur la commune, le verger communal et la restauration d'une capite demandée par la commission Aménagement-Urbanisme.

### **Protection de la jeunesse**

5440.0.31300.5 – Frais action jeunesse : Ce poste concerne notamment la FASe (Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle) qui s'occupe du local des jeunes à La Plaine. Sur un montant total de CHF 51'789,-, la part concernant notre commune se chiffre à CHF 19'131,-, la différence de CHF 32'657,- sera versée par l'état en tant que subvention cantonale que l'on retrouve dans le compte 5440.0.46310.0 – subventions cantonales. Un montant de CHF 4'000,- a également été demandé par la commission Scolaire pour des activités socio-culturelles.

### **Institutions jeunesse**

5451.1.31990.1 – Indemnités diverses : Afin de pallier le manque de place à la crèche, il a été décidé d'élargir les offres pour les familles d'accueil de jour au sein de la AFJMVM (Accueil Familial de Jour de Meyrin, Vernier et du Mandement) en passant de 1 place à 4 places. Coût prévu pour 2024 = CHF 100'000,-.

5451.0.46310.0 – subventions cantonales : La participation de la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP) en faveur de notre commune a augmenté de CHF 39'000,- en 2023 à CHF 79'000,- pour 2024.

5451.1.36120.2 – groupement intercommunal en faveur de la jeunesse (crèche) : Ce poste qui concerne la crèche de La Plaine présente un montant de CHF 718'843,- contre CHF 663'000,- en 2023.

5790.3.31990.5 – plan de solidarité : Action alimentaire proposée par la commission Manifestation-Accueil-Culture-Sociale (MACS) pour un montant de CHF 13'500,- (bons alimentaires).

### **Routes communales**

6150.0.31320.2 – honoraires pour études diverses : Un montant de CHF 90'000,- est destiné pour l'étude du giratoire en face de l'église de La Plaine et un second de CHF 30'000,- pour Citec ingénieurs Conseils (mobilité).

6150.0.31410.0 – travaux et entretien par tiers : Ce poste de CHF 170'000,- comprend notamment l'entretien des routes communales, les zones 30 km/h et les places de parkings dans nos villages.

### **Trafic d'agglomération**

6220.0.36370.2 – achats abonnement CFF billets journaliers : Les CFF ayant proposé un nouveau système de billets dégriffés à partir de 2024, la commune de Dardagny ne vendra plus de billets journaliers CFF au guichet. Ce compte est donc mis à zéro, tout comme celui des recettes de cette vente (6220.0.42500.0 – recette billets CFF)

### **Assainissement village de Dardagny**

7201.6.38302.0 – amortissement extraordinaire : Afin de pouvoir terminer au plus vite cet amortissement pour des travaux qui ont débuté en 1994, et au vu des nouveaux investissements prévus dans un très proche futur, un amortissement extraordinaire de CHF 192'975.45 a été planifié pour 2024 en plus de l'amortissement planifié (7201.6.33002.0 – amortissement planifié assainissement pour CHF 157'763,-).

### **Protection des eaux**

7206.0.31420.0 – entretien et aménagement des eaux : Les travaux prévus par les fiches du PGEE (Plan général d'évacuation des eaux) préconisent une dépense globale de CHF

120'000,- pour 2024. Un montant pour des travaux de rénovation sur la STEP (station d'épuration des eaux) de Dardagny a également été budgétisé pour une somme de CHF 50'000,-.

7206.0.46310.0 – subventions cantonales : Le montant des subventions versées par le FIA (Fonds intercommunal d'assainissement) pour les travaux du PGEE représentent un montant de CHF 125'000,- en 2024. Pour rappel, les travaux qui concernent la protection des eaux et dont le montant ne dépasse pas CHF 100'000,- sont remboursés en une fois sur une année, pour les travaux de plus de CHF 100'000,-, le remboursement du FIA se fait sur 40 ans.

### **Gestion des déchets**

7300.0.31300.8 – Frais enlèvement tous déchets / 7300.0.31300.9 – Frais de traitement tous déchets : Ces deux comptes sont dorénavant regroupés en un seul compte, soit le 7300.0.31300.9 pour un montant global de CHF 355'000,-.

7300.0.31590.0 – Entretien/réparation containers : Ce montant a été revu à la baisse, passant de CHF 30'000,- en 2023 à CHF 10'000,- en 2024.

### **Ruisseau des Ouches**

7411.8.31420.0 – Ruisseau des Ouches : Il est prévu des travaux d'entretien pour l'aménagement de ce cours d'eau pour un montant de CHF 100'000,-.

### **Cimetières**

7710.0.31430.0 – Travaux entretien cimetières : Un montant de CHF 23'000,- a été mis dans ce compte comprenant l'entretien du cimetière, les creuses et le changement du portail de l'entrée.

### **Agriculture – amélioration structure**

8120.0.36350.0 – subventions aux entreprises privées : La rénovation du toit du chalet du Crozat sera partagée à hauteur de 50% avec la commune de Russin. Ces travaux n'ont pas pu avoir lieu en 2023 comme initialement prévu mais une partie du bois a déjà été acheté. Le montant inscrit au budget 2024 pour notre commune est de CHF 40'000,-.

### **Impôts communaux**

9100.0.400xx.x – impôt PP (personnes physiques) : L'estimation de l'Etat pour le montant des impôts PP se monte à CHF 3'378'048,- pour 2024 contre CHF 3'448'320,- en 2023, soit une baisse de CHF 70'272,- (- 2,0%).

9100.0.401xx.x – impôt PM (personnes morales) : L'estimation de l'Etat pour le montant des impôts PM se monte à CHF 355'008,- pour 2024 contre CHF 328'992,- en 2023, soit une hausse de CHF 26'016,- (+ 7.9%)

9100.0.40105.0 – Fonds de compensation – impôt complémentaire bénéfice PM : Il s'agit d'un nouveau compte qui remplace le compte 9100.0.40190.0 de la taxe professionnelle communale qui va être abolie. Montant estimé pour 2024 par l'Etat : CHF 668'000,-.

### **Immeuble patrimoine financier La Plaine**

9630.1.34304.0 – Entretien bâtiments du PF : Les portes palières dans certaines allées doivent encore être changées dans nos immeubles locatifs de La Plaine. Coût estimé : CHF 100'000,-.

9630.1.34310.0 – Travaux et entretien par tiers : Trois appartements vont être rénovés en 2024 pour un montant de CHF 100'000,-.

### **Auberge de Dardagny**

9630.2.34310.0 – Travaux et entretien par tiers du PF

9630.2.34394.0 – Assurance bâtiments du PF

9630.2.44300.0 – Loyer Auberge

Tous les comptes touchant l'auberge de Dardagny ont été mis à zéro pendant la période des travaux de rénovation qui dureront pendant toute l'année 2024.

### **Résultat budget 2024**

Montant total des revenus	CHF 7'990'078,00
<u>Montant total des charges</u>	<u>CHF 7'986'954.20</u>
Résultat	CHF 3'123.80

- **Mme Hutin** demande en quoi consiste un amortissement extraordinaire et ce que cela représente.

**M. Palfi** explique que chaque année, la valeur d'un bien investi est dépréciée, d'où la comptabilisation d'un amortissement ordinaire annuel. Ces amortissements sont comptabilisés directement comme charges dans nos comptes de fonctionnement et impactent le bénéfice. Le but des amortissements extraordinaires est de pouvoir clore d'anciens investissements plus rapidement qu'initialement prévus afin que les amortissements de nos futurs investissements puissent être inscrits au budget sans que l'on doive chercher des économies sur d'autres postes.

**Mme Zoller** rajoute qu'un amortissement extraordinaire budgété n'est pas forcément appliqué lors de l'établissement final des comptes. Un amortissement ordinaire doit obligatoirement figurer dans les comptes de charge, contrairement à un amortissement extraordinaire que l'on pourrait ignorer si le bénéfice n'était pas suffisant en fin d'exercice, ce qui nous laisse une certaine souplesse. Enfin, il existe encore un amortissement complémentaire que l'on pourrait voter en cours d'exercice par une délibération, pour autant qu'il soit accepté par le SAFCO (Service des Affaires Communales) car il faut une bonne raison pour pouvoir passer ces amortissements complémentaires, il n'est pas permis de les voter juste pour faire baisser le bénéfice estimé.

**M. Guyot** précise encore que lorsqu'un amortissement extraordinaire ou complémentaire est voté, ce dernier peut soit faire diminuer le nombre d'année d'amortissements encore prévu pour cet objet (en gardant le même montant de la charge d'amortissement), soit le montant de cette charge annuelle de l'amortissement (mais en gardant le même nombre d'année qu'initialement prévu).

- **Mme Vanoncini** est surprise du montant de CHF 30'000.- pour l'achat d'une tondeuse automatique au stade, même si elle spécialisée pour les terrains de sport.

**Mme Hutin Zumbach** explique que cette tondeuse automatique est très pratique et permet un bon entretien du stade sans que l'on doive s'en occuper. Elle évite notamment aux cantonniers de devoir passer une à deux fois par semaine selon la saison pour effectuer cette tonte. Malheureusement, cette tondeuse est actuellement en fin de vie et M. Rodriguez s'est renseigné sur la possibilité d'en louer une, mais le prix est bien trop élevé.

- **Mme Hutin** remercie pour ces explications et demande ce qu'est le « Docuteam » dans le compte 0220.0.31320.1.

**M. Palfi** explique qu'il s'agit d'une entreprise qui a été mandatée pour effectuer une réorganisation totale de la gestion des documents dans l'arborescence Windows du serveur informatique de la mairie, car il y a une mauvaise organisation à ce niveau.

- **M. Guyot** rappelle que la commission des Finances s'occupe chaque année de discuter sur le budget et la liste des investissements, de questionner l'Exécutif et l'administration communale sur les différents montants proposés et de préavis favorablement, ou non, le budget de l'année suivante. Concernant le budget 2024, cela a été simplifié par le fait que le budget était équilibré et que toutes les demandes des commissions ont pu être honorées. Certaines lignes des comptes ont été revues et corrigées par la commission, comme mentionné sur le procès-verbal de la commission des Finances du 11 novembre dernier.

Il revient sur la question de M. Bodenmann laissée en suspens concernant le million de francs prévu pour la passerelle de Dardagny-Russin et informe, après discussion avec Mme Le Maire, qu'il s'agit d'un montant qui n'est pas fixe dans la mesure où les études doivent être encore réalisées et chiffrées de manière plus précise, ce qui n'est pas encore le cas pour le moment.

L'Allondon est une zone sensible où les coûts peuvent augmenter selon les problématiques, notamment environnementales. Ces différents montants inscrits dans la liste des investissements sont strictement indicatifs et feront l'objet de délibérations s'ils devaient se réaliser en 2024.

Le contrôle financier de ces différents ouvrages se fera par le biais de la commission des Finances ainsi que du Conseil municipal. Le budget de fonctionnement 2024 représente un montant de CHF 7'986'954,20 aux charges et de CHF 7'990'078.- aux revenus, avec un excédent de CHF 3'123,80. Dès lors, la commission des Finances accorde un préavis favorable et enjoint le Conseil municipal de ce soir à en faire de même.

**Le rapport de conclusion de la commission des Finances relatif au budget et aux investissements 2024 est approuvé par 12 voix pour, soit à l'unanimité.**

## **6. Proposition de l'Exécutif**

- a) Résolution : nomination du commandant de la compagnie n° 101 des sapeurs-pompiers volontaires de Dardagny-Russin

L'entrée en matière pour cette proposition est acceptée par 12 voix pour, soit à l'unanimité.

### Résolution

Vu la décision du capitaine Vincent Heiniger de quitter la fonction de commandant de la compagnie n° 101 des sapeurs-pompiers de Dardagny-Russin avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2024, pour motif de retraite ;

Conformément aux art. 8 de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers, du 25 janvier 1990, et 19 de son règlement

d'application, du 25 juillet 1990 ;

Conformément à l'art. 30A, al. 3, let. a de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition de Mme le Maire,

Le conseil municipal

## D E C I D E

Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, soit à l'unanimité

- 1) D'approuver la proposition de nomination du lieutenant Christian Tièche au grade de commandant de la compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Dardagny-Russin dès le 1<sup>er</sup> juillet 2024 ;
- 2) D'inviter Mme le Maire à communiquer cette résolution au Département de la sécurité et de l'économie.

- **Le président** profite de remercier le travail de M. Vincent Heiniger et de souhaiter bonne chance au futur commandant, M. Christian Tièche.

### 7. Proposition des Conseillers municipaux

- a) Motion : M2023-05 – repenser le 1<sup>er</sup> août et son feu d'artifice

L'entrée en matière pour cette motion est acceptée par 8 voix pour, 0 abstention et 4 voix contre.

- **M. Guyot** précise qu'il ne s'agit pas d'une motion visant à interdire les feux d'artifice comme entendu par certains des conseillers municipaux, d'autant plus que sur un point de vue strictement juridique, la commission n'a absolument pas la capacité de les interdire. Cette motion vise davantage à repenser la célébration du 1<sup>er</sup> août et les spectacles qui y sont associés. Les signataires de la motion ont démontré quels étaient les effets néfastes de ces spectacles pyrotechniques, notamment sur la faune, la flore, ainsi que les problèmes causés sur les espèces domestiques et sauvages, et sur l'humain. Les compositions chimiques utilisées par ces feux sont nocives et toxiques pour l'environnement et l'utilisation de ces feux pendant les périodes de sécheresse n'est de loin pas anodine. Les initiants de cette motion souhaitent inviter l'Exécutif de la commune à repenser l'organisation des feux et/ou du 1<sup>er</sup> août. S'il considère que les feux d'artifice devraient être remplacés, il existe des alternatives moins impactantes en ce qui concerne les éléments précités (par ex : spectacles de lasers, drones, lumières, etc.). Le but de cette motion est que l'Exécutif repense à ces feux d'artifice du 1<sup>er</sup> août ou de toute autre manifestation communale en proposant des alternatives plus écologiques, de prendre en compte l'impact environnemental d'un tel évènement et d'informer le Conseil municipal des démarches entreprises ainsi que de l'avancée de celles-ci. Les membres signataires de cette motion recommandent au Conseil municipal d'approuver cette motion.

**Mme Hutin** ne comprend pas l'avant dernier paragraphe de la première page de la motion qui dit « ...pour prendre uniquement les guerres les plus récentes et les plus congruentes à notre commune ».

**M. Guyot** explique qu'il y a sur notre commune des résidents qui proviennent de ces endroits où la guerre est bien présente et qu'il a pensé à eux.

**M. Rausis** explique la raison pour laquelle il a refusé l'entrée en matière de cette motion, malgré le travail fourni par les signataires de cette motion, car ces feux ne constituent finalement qu'une courte période de 10 minutes sur une année et que, même si la politique des petits pas a du sens, l'intérêt de la célébration prime, selon lui, sur les éléments qui ont été soulevés dans la motion.

**Mme Monney** est très étonnée sur ce que vient de dire M. Rausis du fait qu'il s'occupe de la commission pour un voyage plus écologique qui a lieu tous les 5 ans. Il s'agit-là en l'occurrence d'un évènement qui a tout de même lieu toutes les années et qui pourrait être remplacé sans que cela impacte toutes les festivités. Comme l'a dit M. Rausis, nous parlons de 10 minutes sur une fête qui dure toute une soirée donc, finalement, elle n'est pas persuadée que les festivités soient autant impactées que cela.

**Mme Vanoncini** ajoute que cela ne concerne que 10 minutes de notre célébration mais qui impacte sévèrement les éléments précités, tels que les oiseaux qui désertent leurs nids et dont toute la nichée meurt car les parents traumatisés ne sont jamais revenus, ou l'exemple de sa grand-tante qui s'enfermait chaque année car le bruit des feux d'artifice lui rappelait celui des bombes qu'elle a vécu durant la guerre. Pour toutes ces raisons, 10 minutes de célébration, cela paraît peu pour nous mais pour les animaux, certains humains, la faune et la flore, cela paraît une éternité.

**M. Ramu** demande si le fait de déployer environ 200 drones, avec des batteries en lithium minées en Afrique, assemblées en Chine et envoyés chez nous est vraiment plus avantageux que 10 minutes de feux d'artifice.

**M. Guyot** informe qu'il y a un article d'un auteur scientifique, M. James Leslie, qui compare ces deux produits en termes de CO2. Les émissions directes sont liées uniquement à la manifestation et les émissions indirectes sont liées à l'importation, la fabrication, etc. L'impact environnemental est énorme au niveau des émissions directes mais beaucoup moins au niveau des émissions indirectes car elles sont lissées sur plusieurs années étant donné qu'il s'agit d'éléments réutilisables. Également, il y a d'autres alternatives de spectacles qui peuvent être repensés sans drones.

**Le vote d'approbation de cette motion est de 5 voix pour, 2 abstentions et 6 voix contre.**

**Le président** confirme donc l'abandon de cette motion.

b) Questions écrites : pas de question écrite.

## 8. Dossiers en cours – questions et remarques

- **M. Rausis** aimerait revenir un instant sur la motion déposée lors du Conseil municipal du mois d'octobre, lors duquel il était absent, à propos de la remise au concours des contrats de nos gérances immobilières communales. Cette motion débute par « dans le cadre des discussions de la commission des Finances et de la taxe professionnelle communale autour de la création d'une fondation immobilière, il est apparu que le rôle des régies immobilières

mandatées par la commune semblait flou ». De son avis, et selon le procès-verbal du 8 juin dernier de la commission des Finances, la question n'était pas nécessairement de savoir le travail que fait une régie immobilière, car c'est à peu près clair pour tout le monde, et leur octroyer plus de pouvoir afin de pouvoir décharger l'Exécutif n'est pas aller dans un sens très démocratique. Un Exécutif est élu afin de gérer un patrimoine communal et ce n'est pas à une régie immobilière de le faire, qui elle a des tâches administratives déléguées. Le but d'une fondation immobilière est de gérer la politique de logement et ce n'est pas le rôle d'une régie. Il ne s'associe pas à cette motion et ne reviendra pas sur celle-ci qui a déjà été votée, mais invite tout le monde à prendre connaissance du procès-verbal de la séance de la commission des Finances sur le sujet, ce qui lui semble important.

**M. Guyot** informe que sur le procès-verbal précité par M. Rausis était également questionné le fonctionnement au niveau des régies immobilières et sur ce qu'il était possible de faire. Il ne s'agit pas seulement de donner du pouvoir aux régies, mais également de pouvoir renégocier les contrats et faire une procédure de gré à gré comme la motion le préconise.

**M. Rausis** précise que l'objet de la discussion de la commission des Finances n'était pas de savoir si les régies immobilières facturaient des prestations à hauteur de leur service et si leur rôle pouvait être amélioré. La question soulevée dans les discussions de la commission était de savoir s'il était judicieux de mettre en place une fondation immobilière. Ce qu'il veut dire, c'est que la finalité d'avoir invité des personnes à cette séance de commission pour d'aborder la thématique de l'éventuelle création d'une fondation immobilière n'était pas la dépose de cette motion. Il a été soulevé qu'accessoirement on pourrait remettre ces contrats de régie au marché public, mais cette motion n'était pas du tout le but de la discussion qui a eu lieu lors de cette séance de commission des Finances.

**M. Guyot** ajoute que c'est dans le cadre de ces discussions que certains conseillers municipaux se sont questionnés sur le rôle des régies et c'est la raison pour laquelle cette motion n'est pas passée, ni a été signée, au nom de la commission des Finances. Certains signataires de cette motion ne siègent d'ailleurs pas dans la commission des finances.

- **Mme Hutin** demande si le dossier de l'extinction de la lumière des chemins communaux a avancé.

**Mme Zoller** informe que l'extinction de certains chemins communaux est effective (par exemple les Granges, la chapelle de Malval, les hameaux de Malval, d'Essertines et de la Tuilière, la place des Ormeaux et le petit chemin de Bois-Gentil). Par contre, tous les autres chemins communaux sont liés aux routes cantonales. Comme lu dans la presse le mois dernier, l'Etat a annoncé qu'à partir de janvier 2024, les routes cantonales seront également éteintes et, par conséquent, les chemins communaux aussi.

**Mme Bovy** précise que le plan de lumières du canton va être opérationnel d'ici la fin de l'année, voire début de l'année prochaine. Nous sommes toujours dans la même situation qu'il y a deux ans en ce qui concerne nos routes communales, c'est-à-dire que pour pouvoir les éteindre, il va falloir modifier les luminaires en les dotant de leds, ce qui correspond à un budget d'environ CHF 60'000.-. Si tout va bien, ce sera pour le budget 2025 car il était trop tard pour rajouter ce montant au budget 2024. Il faut compter environ 6 mois de travaux et ces derniers débiteront normalement durant le 2<sup>e</sup> semestre 2024 afin que le plan de lumières soit opérationnel au début de l'année 2025.

**M. Todesco** demande quels seront les horaires d'extinction des lumières.

**Mme Bovy** informe que les horaires du plan cantonal seront en principe de 22h00 à 6h00 et, pour le plan communal, de 1h00 à 6h00. Concernant les chemins communaux, nous nous en tiendrons à la motion mais nous n'avons aucune mainmise sur le plan cantonal. Concernant les passages pour piétons et selon l'ordonnance fédérale, ces derniers doivent rester illuminés avec des « rappels » 50 mètres avant et après, ce qui donnerait 3 points lumineux par passage piétons. Cela représenterait environ 40% d'extinction de la lumière sur nos routes cantonales. Mme Bovy a émis une observation estimant que pour une commune de la taille comme la nôtre, une seule lumière sur les passages pour piétons semble suffisante.

**M. Todesco** souhaite rendre attentif sur le fait que lorsqu'il est rentré de l'évènement « la Nuit est belle », il pleuvait à poings fermés, il faisait très sombre et que c'était dangereux. Il faudra bien faire attention car il risque d'y avoir tout de même des conséquences. Dans d'autres communes, certains passages pour piétons sont pourvus de feux clignotants. Des articles de presse ont par ailleurs été publiés dans le canton de Neuchâtel à propos de la sécurité des jeunes filles qui rentrent chez elles et que l'absence de lumière pouvait être anxiogène chez certaines personnes.

**Mme Vanoncini** rajoute que lorsque la motion sur la pollution lumineuse avait été proposée, il y avait eu un certain nombre d'études qui avait été menées et cela tournait inévitablement autour de la sécurité tant au niveau des cambriolages, de la circulation que des personnes qui se promènent. Selon les études établies dans les endroits où cela avait été mis en place, il a été constaté qu'il n'y a pas eu plus de cambriolages, d'accidents ou d'agressions. Il faudra peut-être effectivement surveiller ou mettre en place quelque chose pour les passages à piétons par rapport à la sécurité. Sinon, les différentes études et expériences des projets pilotes n'ont pas remonté d'impacts négatifs.

**M. Guyot** ajoute qu'effectivement c'est le sentiment d'insécurité qui augmente mais selon ce que les études démontrent, il n'y a pas eu d'augmentation d'une délinquance quelconque. Il se souvient d'une étude faite à Berne sur les extinctions lumineuses et essaiera de retrouver la source de cette étude.

## 9. Divers

- **Mme Rothlisberger Couillaud** demande à Mme Hutin Zumbach si les samedis de ski allaient être reconduits en 2024 pour le Mandement et si la destination était toujours les Diablerets.

**Mme Hutin Zumbach** s'excuse d'avoir oublié de donner cette information et informe qu'il a été effectivement décidé de reconduire ces sorties de ski qui représentent cinq samedis d'affilé à partir du 13 janvier 2024 et ce sera bien aux Diablerets. La nouveauté proposée est que les enfants qui n'ont pas de parents qui puissent les accompagner auront la possibilité d'être pris en charge les cinq samedis (repas, accompagnements, cours de ski, etc.).

- **Mme Vanoncini** informe l'Exécutif qu'elle a une bonne et une mauvaise nouvelle. La bonne nouvelle est que le plan du Rhône est très apprécié par les animaux et la mauvaise nouvelle est qu'il y a déjà un arbre qui a été descendu par un castor et un second qui est presque déjà au sol. Il y a peut-être des protections à mettre au niveau des pieds des arbres ?

**Mme Bovy** répond que l'information a déjà été transmise à qui de droit aux service de l'Etat.

- **M. Guyot** indique, comme lu dans le dernier procès-verbal de la commission des Finances, et après la votation populaire acceptée à plus de 90% le 28 novembre 2021 sur la modification constitutionnelle introduisant dans toutes les communes genevoises un Conseil administratif composé de trois membres, en lieu et place d'un Exécutif doté d'un maire et de deux adjoints, que la commune de Dardagny sera dotée d'un Conseil administratif lors de la prochaine législature. Il apparaît dès lors que le règlement du Conseil municipal devient obsolète, ou du moins certaines parties de ce règlement contenant les notions de Maire, adjoint, et différents rôles qui sont imputés à l'Exécutif. Certains membres s'interrogent également sur une refonte partielle ou complète de ce règlement, notamment pour des aspects davantage pratiques comme l'utilité de l'interpellation alors que la question orale existe ou encore les rapports de conclusion dont les seuils d'activation ne semblent pas toujours respectés et dont les contours semblent parfois plutôt flous. Après discussion au sein de la commission des Finances, celle-ci n'a pas forcément les compétences pour se saisir de cette problématique et c'est la raison pour laquelle elle l'a chargé aujourd'hui d'exposer la situation et de questionner les membres du Conseil municipal sur deux points, à savoir :

- Est-ce que les conseillers municipaux sont d'accord de réécrire partiellement ou complètement le règlement du Conseil municipal en vue de la prochaine législature ?
- Si oui, de quelle manière faudra-il procéder ? La majorité des membres de la commission des Finances estime qu'il faudrait passer par la constitution d'une commission ad hoc afin de permettre aux personnes intéressées d'y participer.

**Le président** propose un tour de table afin de connaître les avis des Conseillers municipaux.

- Mme Abbet ne se sent pas tout à fait à l'aise avec ce dossier mais serait tout à fait d'accord pour la création d'une commission ad hoc ;
- M. Vuissoz est également d'accord pour la création d'une commission ad hoc ;
- M. Bodenmann pense que cette commission ad hoc sera d'une bonne utilité puisque ce dossier concerne tous les conseillers municipaux ;
- M. Todesco est d'accord pour cette nouvelle commission mais se demande si elle aura les capacités de mener à terme ce projet ;

**M. Guyot** indique qu'il est évident que l'éventuelle future commission ad hoc devra s'adjoindre de juristes et autres aides externes.

- M. Rausis est d'accord sur le principe de la commission ad hoc avec une réserve par rapport à une refonte totale de ce règlement car il est loin d'être imparfait et cela pourrait éviter un surplus de travail. Mais il faudra de toute manière le mettre en conformité avec les changements constitutionnels genevois. Par rapport aux aides externes de juristes et d'avocats, M. Rausis demande si un budget est prévu et de combien serait ce dernier. Il se propose volontiers de faire partie de cette commission.
- Mme Hutin pense important de la faire avant la fin de cette législature et est d'accord avec la création d'une commission ad hoc ;
- Mme Robert l'est également ;
- Mme Monney aussi ;
- De même que Mme Vanoncini, Mme Röthlisberger Couillaud et M. Ramu.

**M. le président** rappelle que cette commission ne peut être siégée que par sept membres au maximum et que les intéressés veuillent bien s'annoncer directement auprès de M. Guyot.

**Mme Bovy** rappelle toutefois qu'il n'y a pas de montant prévu au budget pour 2024.

**M. Guyot** propose de regarder les différents comptes existants pour d'essayer de trouver un financement, ou de discuter éventuellement sur les amortissements extraordinaires prévus au budget 2024.

**Mme Zoller** répond qu'il serait potentiellement possible de trouver un montant pour ces honoraires mais ce n'est pas parce qu'on ôte des amortissements extraordinaires prévus que l'on pourra utiliser cet argent sur un autre compte. La commune prévoit toutefois chaque année un petit montant pour des honoraires d'avocats et de juristes. Il faudrait peut-être pouvoir débiter le travail en fin d'année, s'adjoindre de suite des services d'un juriste qui connaît bien le fonctionnement des communes genevoises, et de terminer ce dossier au début de l'année 2025 afin d'être actif dès la fin de cette législature. **Mme Zoller** peut à ce propos proposer quelques noms de juristes avec qui la commune a récemment travaillé.

**M. Rausis** indique que de nombreux conseillers ont mis un petit moment pour apprivoiser le règlement du Conseil municipal actuel et qu'il ne juge pas utile de le refondre complètement.

**Le vote pour la constitution d'une commission ad hoc pour la discussion sur le règlement du Conseil municipal est accepté par 12 voix pour, soit à l'unanimité des membres présents.**

Les conseillers qui se proposent pour être membres de la commission ad hoc sont Mmes Hutin et Monney ainsi que MM. Rausis, Guyot et Bodenmann. Deux places sont encore disponibles.

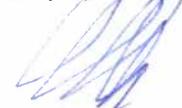
- **M. Guyot** remercie la commune et l'Exécutif pour le spectacle de la Revue de dimanche qui était très sympathique.
- **M. Bodenmann** a une remarque concernant l'installation de la fibre optique rapide. Il est indiqué sur le site de la commune qu'une entreprise prendra contact avec les propriétaires qui désirent adapter leur connexion. Il trouve étrange que dans la copropriété dont il fait partie, seulement quelques habitants ont été contactés à ce propos.

**Mme Zoller** indique que la commune n'a aucune maîtrise de ce projet. La Confédération a mandaté l'entreprise Swisscom afin de couvrir la fibre optique dans tous les bâtiments de toute la Suisse. Swisscom a sous-traité les entreprises Cablex et Velox qui sont sensés passer chez tous les propriétaires. **M. Vuissoz** confirme par ailleurs que l'entreprise Cablex l'a contacté encore ce matin.

- **Le président** remercie également l'Exécutif pour la Revue et les boissons offertes et clôt la séance en invitant tout le monde à l'apéritif.

*La séance est levée à 21h.45*

Le président



Kevin Polte

Un conseiller municipal



Jean-Jacques Bodenmann

Le secrétaire



Roger Wyss